

Année universitaire 2019-2020

# Les mères célibataires : situations de pauvreté et de précarité

*Alors que précarité et pauvreté persistent dans le quotidien des mères célibataires, quelles réponses et formes de résistances mettent-elles en place ?*



Mémoire de recherche présenté par Marion Veron

Numéro d'étudiante : 19009730

Directeur de mémoire : Eric Pierre

Co-jury : David Niget

# Table des matières

Introduction.....	4
1. Choix du thème de travail de recherche.....	4
2. Problématisation.....	5
3. Le Travail des mots, pauvreté ou précarité ?.....	7
4. Ma position de chercheur articulée à mon engagement.....	8
I. Contexte Historique, prise en charge de la pauvreté en France.....	9
1. Ancien Régime, pitié et valeurs chrétiennes.....	9
2. La Révolution française, nouvelle vision de la pauvreté.....	10
3. Le XIXe siècle du Malthusianisme au filet de protection de l'Etat.....	11
4. Apparition des politiques sociales et familiales.....	12
II. La réalité économique et sociale des familles monoparentales aujourd’hui, en France.....	16
1. Représentations sociales des mères célibataires.....	16
2. Pauvreté, précarité, exclusion, délitement du gouvernement.....	17
3. Un groupe social homogène ? Aperçu des disparités.....	20
III. Formes de résistances et de solidarité.....	22
1. Informelles, exemple des voisines de pallier, co-organisation et entre-aide trajets d'école, activités extra-scolaires.....	23
2. Confinement, une difficulté supplémentaire ?.....	24
3. Formelles, associations et soutien à la parentalité.....	25
4. Facteur du genre dans les revendications.....	27
Conclusion.....	33
Bibliographie.....	34
Sitographie.....	35
Annexes.....	36



# Introduction

En l'espace de cinq mois mon travail de mémoire à traversé trois problématiques différentes et une quatrième se met en place. J'ai failli changer deux fois de thème et ai renouvelé ma bibliographie quasiment hebdomadairement depuis Novembre.

Mon travail de mémoire se constitue à 20 % de lectures rigoureuses et volontaires à la BU et à 80 % de flash d'idées, de notes jetées en vrac dans un carnet et de morceaux d'articles qui me semblent pertinents sur le moment et dont je ne garde pas même la moitié après relecture. J'ai un journal de bord, qui me sert de récipient à contenu possiblement pertinent pour sujet de mémoire. Dès que j'entends, lors d'une discussion informelle, à la télé ou à la radio des phrases, des idées en rapport avec mon sujet je les note aussitôt.

Aujourd'hui je vais m'exercer à vous présenter un aperçu de l'évolution de ma question de départ et un état d'avancement de mon mémoire.

## 1. Choix du thème de travail de recherche

Début septembre je partais d'un thème général qui était « les mères célibataires », je le définissais comme étant un groupe social marginalisé ; j'entendais par là qu'elles étaient mises au ban de la société, ne correspondaient pas aux normes qui sont encore dominées par le modèle de la famille nucléaire. Je suis très vite revenu sur cette vision erronée, en effet aujourd'hui il est certain qu'être mère célibataire ne suscite plus aujourd'hui de sentiment de honte ou de culpabilité. Plus encore, dans le débat public les mères célibataires sont devenues un enjeu de société, dans un contexte où le sénat s'apprête à voter la loi bioéthique ouvrant le droit à la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, y compris aux femmes célibataires.

Toutefois, mon constat reste le même, les mères célibataire aujourd'hui en France se retrouvent trop souvent en situation de précarité si ce n'est de pauvreté.

Plus qu'un thème, les mères célibataire en situation de précarité est un constat. Elles seraient entre 1,5 et 2 millions en France et en constante augmentation depuis ces dix dernières années.

Selon une enquête de l'IPSOS<sup>1</sup> « Les Français reconnaissent les mamans solos comme des mères « presque » comme les autres : probablement la marque d'une réelle acceptation des nouvelles structures familiales et certainement la fin d'une stigmatisation. »

---

<sup>1</sup> Enquête réalisée du 12 au 22 septembre 2012 auprès d'un échantillon de 1069 individus dont 850 personnes représentatives de la population française (méthode des quotas) et 219 mères célibataires.

Comment justifier cette situation de précarité persistante alors même qu'aujourd'hui être mère célibataire s'est totalement inscrit dans le paysage social ?

Emmanuel Macron annonçait en avril 2019 vouloir confier aux caisses d'allocations familiales le recouvrement des pensions alimentaires afin d'aider les mères célibataires en situation de précarité. « *On ne peut pas faire reposer sur des mères seules qui élèvent leurs enfants (...) l'incivisme de leurs anciens conjoints. Or aujourd'hui, c'est ce qui se passe* ».

La question des pensions alimentaires est importante, en effet un million de familles bénéficient d'une pension alimentaire, mais 20 à 40% ne la perçoivent pas. Mais alors que perçoivent les familles monoparentales, en particulier les mères célibataires ?

## 2. Problématisation

J'ai donc posé une première problématique « Comment justifier une précarité persistante chez les mère célibataires alors même que cette structure familiale est aujourd'hui banalisée et au centre des promesses anti-pauvreté du gouvernement actuel ? ».

Néanmoins, je ne souhaitais pas tomber dans le piège de victimiser ces mères célibataires qui subiraient leur précarité. Me retrouvant perdue, entre les logiques administratives, la complexité du processus de précarisation et ne sachant pas dans quel sens aborder le problème j'ai décidé de prendre rendez-vous avec Eric Pierre qui pour moi était le plus apte à traiter les questions de pauvreté. Après avoir longuement discuter de l'histoire des politiques familiales et sociales et de la prise en charge des familles monoparentales, Eric Pierre m'a conseillé de prendre le sujet par le bas et non par le haut. C'est-à-dire de moins m'intéresser aux logiques politiques et économiques mais plus de m'intéresser à la dimension associative et aux formes de résistance et de solidarité que les mères célibataires mettent en place. M'invitant ainsi à effectuer un travail de recherche des associations existantes et prendre contacte avec elles.

A la suite de ce rendez-vous j'avais une nouvelle problématique « Alors que précarité et pauvreté persistent dans le quotidien des mères célibataires, quelles réponses et formes de résistances mettent-elles en place ? ».

Mais également un début de plan, tout du moins nous avons dégager les différents axes que nous trouvions pertinent d'aborder dans le cadre de ce travail de recherche. Tout d'abord je construit actuellement un historique des aides sociales et familiales en France, il me semble nécessaire d'effectuer ce travail car c'est à partir de celui-ci que nous pouvons aborder la question des mères célibataires. En effet, la prise en charge de la pauvreté s'effectue selon le

même processus d'identification d'un fait social comme problème social, de stigmatisation et enfin d'ouverture à des droits sociaux. Cette contextualisation fera office d'introduction au mémoire. Il me semble pertinent, dans ce travail d'historicisation des aides sociales et familiales d'aborder les concepts démographiques tels que le natalisme et le malthusianisme avec en parallèle une description de l'évolution de la Famille et de la monoparentalité avec en 1975 l'entrée des familles monoparentales en statistiques.

J'adopterai une analyse sociologique afin d'étudier le phénomène de contradiction que rencontre les familles monoparentales quant au fait qu'elles ne soient plus stigmatisées mais pourtant toujours pauvres. Mais également une analyse démographique, qui est cruciale à mon sens. Cela me permettra de dresser un tableau de la situation concrète des familles monoparentales en France, je privilégie l'approche quantitative dans ce cas précis car elle permet à mon sens de rendre compte de la spécificité des mères célibataires à l'intérieur même du groupe des familles monoparentales et par la suite à l'intérieur du groupe des précaires.

En effet, les mères célibataires ont une spécificité, mon sujet n'est pas les familles monoparentales mais bel et bien les mères célibataires. Ces femmes se retrouvent en situation de précarité parce qu'elles sont seules avec des enfants à charge mais également selon moi, surtout, parce qu'elles sont femmes.

Je mettrai en parallèle le facteur pauvreté et le facteur genre, qui s'imbriquent l'un avec l'autre. Ainsi aborder les questions d'endettement après le divorce spécifiquement des femmes, mais aussi les périodes de chômage qu'elles rencontrent, les contrats précaires sous lesquels elles sont engagées tels que les temps partiels ou les CDD. Mais également plus largement, une réalité malheureusement encore bien présente, la discrimination à l'emploi quand on est une femme seule avec des enfants.

J'ai limité la recherche empirique à un secteur en particulier d'Angers, pour des raisons pratiques évidemment mais aussi pour des enjeux de représentativité. Analyser un groupe social dans un territoire restreint et proche de nous permettrait de mettre en avant les variables de manière plus explicite et permet de mieux appréhender le sujet plutôt que de se pencher sur des grandes statistiques nationales comme peuvent nous le fournir les observatoires démographiques comme l'INED ou même l'UNAF. C'est ainsi que j'ai fait le choix de passer un questionnaire à un petit échantillon de mère célibataire.

### 3. Le Travail des mots, pauvreté ou précarité ?

le choix des mots est important. Il a fallu déterminer si les mères célibataires sont en situation de précarité ou de pauvreté. Au bout de ma réflexion j'ai décidé de garder les deux termes. Selon moi elles sont à la fois en situation de pauvreté et de précarité.

Dans un rapport du Conseil économique et social datant de 1987, la précarité est définie comme "l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible"<sup>2</sup>. La précarité est associé à la notion de perte de confiance et d'exclusion.

Les approches sémantiques montrent que les notions de pauvreté et d'exclusion imprègnent les représentations de précarité. Les premières recherches sociologiques sur la précarité datent des années 1970, elles s'inscrivent dans les champs de la sociologie de la famille et de la pauvreté. La sociologie s'intéresse à la corrélation entre pauvreté, précarité et exclusion. Ces notions coexistent et se recoupent. Tout comme précarité, pauvreté et exclusion sont des notions multidimensionnelles et contextuelles. Néanmoins la différence entre précarité d'une part et pauvreté et exclusion d'autre part c'est que ces dernières peuvent être définies par défaut, c'est-à-dire par rapport à un état normal qui va être considéré comme point de basculement dans l'un ou l'autre de ces états. La précarité ne marque pas un état, c'est une situation provisoire, une transition vers une meilleure ou une pire situation. Les notions de pauvreté et exclusion incluent une dimension statique qui marque les individus jusque dans leur identité. Les "pauvres", les "exclus" constituent un groupe d'appartenance. Les précaires en revanche ne forment pas un groupe homogène, il n'y a pas d'identité collective. Il n'y a pas la figure du précaire. Il est de ce fait, compliqué de trouver un déclencheur. La précarité traduit un processus qui peut conduire à l'exclusion et à la pauvreté mais la relation n'est pas nécessaire.<sup>3</sup>

---

2 Wresinski, 1987

3 La représentation sociale du risque de précarité chez les étudiants. Sophie Beguinet

## 4. Ma position de chercheur articulée à mon engagement

Ce thème des mères célibataires n'a pas été choisis au hasard, il fait écho à mon histoire personnelle, ayant grandi en foyer monoparental.

Je compte bien me servir de cette position comme une ressource et non pas comme un biais à ce travail de recherche. Néanmoins j'ai été confrontée à un vrai travail d'objectivation.

Je me suis essayé à ne pas m'aveuglée par mon analyse déterministe et peut-être réductrice de la situation des mères célibataires et à rester ouverte à la possibilité que mon travail de recherche donnera des résultats qui iront à l'encontre de mon postulat de départ.

Béatrice Fleury-Vilatte et Jacques Walter ont écrit un article sur l'engagement des chercheurs<sup>4</sup>, ils se sentent proches de Nathalie Heinich qui postule une « neutralité engagée ». En effet, selon eux « l'activité de recherche n'est pas indépendante du monde social. », Aniette Wirvoka propose une articulation entre itinéraire personnel et choix scientifiques. Tout en adhérant à l'idée de neutralité du chercheur, elle suggère aussi, *via* le rôle de transmission dévolu à l'historien, l'impossible distanciation du chercheur par rapport à son objet. Finalement, l'engagement du chercheur ne peut être qu'au fondement de la recherche menée et la neutralité axiologique constitue peut-être un « horizon régulateur, jamais complètement atteignable mais orientant l'activité »<sup>5</sup>.

Je me suis exercé à m'inscrire dans cette logique de «neutralité engagée».

Ainsi dans ce travail, je tacherai de trouver des pistes de réflexion quant au problème énoncé auparavant, à savoir : Alors que précarité et pauvreté persistent dans le quotidien des mères célibataires, quelles réponses et formes de résistances mettent-elles en place ?

Je débuterai sur une historicisation de la prise en charge de la pauvreté en France ce qui nous permettra de mieux cerner le contexte d'apparition des premières politiques familiales et sociales. Ensuite nous verrons ce qu'il en est aujourd'hui, à travers un état des lieux de la réalité économique et sociale des mères célibataires. Enfin, nous verrons quelles réponses et formes de résistances elles mettent en place.

---

4 L'engagement des chercheurs, questions de communication (pp.105-115)

5 Corcuff, 2002 : 184

# I. Contexte Historique, prise en charge de la pauvreté en France

Afin de mieux analyser la situation actuelle des mères célibataires je jugeais bon de commencer par un travail historique de ce qui s'apparenterait aux prémisses des politiques familiales. Ce mémoire porte sur la situation de précarité des mères célibataires mais qu'est ce que la précarité ? Qu'est ce que la pauvreté ? Aujourd'hui il est impossible de penser précarité sans parler « du filet de protection de l'Etat-providence » comme l'écrit si bien Martine Segalen. Les allocations familiales, les aides à la parentalités ne sont pas toutes récentes, elles sont l'héritage de nombreuses politiques mises en places auparavant, réorientées, amendées, voir complètement modifiées. Selon Bronislaw Geremek il ya deux façons de traiter la pauvreté, par la pitié ou par la potence<sup>6</sup>, c'est-à-dire par traitement charitable ou par répression.

## 1. Ancien Régime, pitié et valeurs chrétiennes

La pitié a longtemps été la réponse adoptée. Nous devons cela à l'importance des valeurs chrétiennes, je fais référence notamment à la période de l'ancien régime. Le pauvre ne représente rien de moins que la figure du Christ. Ainsi, l'aumône était un geste très caractéristique de cette époque, jusqu'à la Révolution française il n'y avait pas encore l'idée selon laquelle on se devait de lutter contre la pauvreté, cela était normal qu'il y est des riches et des pauvres, le riche donnait au pauvre et le pauvre priait pour sauver l'âme du riche. Si nous prenons cette situation sous l'angle sociologique il apparaît que la pauvreté est la plus vieux rapport de domination, je rajouterais tout comme la domination masculine. Ce rapport de domination répond au schémas classique de naturalisation d'un phénomène purement construit socialement. La domination du pauvre par le riche est naturelle.

Par ailleurs, la Bible dit « L'Homme qui s'élève sera abaissé et celui qui s'abaisse sera élevé ». Selon Saint Benoît il y a plusieurs degrés d'abnégation afin de parvenir à la perfection et à Dieu. Le sixième échelon dit très clairement qu'il faut savoir être content de la condition la plus ordinaire et la plus basse. Les échelons montent crescendo jusqu'au douzième qui stipule qu'il ne faut plus rien n'être, un misérable au service de Dieu et des hommes, on grandira en s'anéantissant. Ainsi à cette époque, nombre de croyant donnaient tout ce qu'ils possédaient, s'habillaient de tenues austères, sans couleurs, dormaient au sol, c'était pour eux la voie à suivre afin de se soumettre le plus humblement possible à Dieu.

---

6 Bronislaw Geremek, la potence ou la pitié : L'Europe et les pauvres du Moyen-Age à nos jours. 1987.

Ainsi non seulement la pauvreté n'était pas remise en question mais elle était également dans certains passages précis de la Bible encouragée.

Par la suite se développe au fil des siècles une image très négative du pauvre, on parle alors de gueusaille, avec l'idée que le gueux profite des autres. Le pauvre passerait son temps à mendier et serait inutile. On passe alors de la pitié à la potence. On assiste à une montée de l'enfermement au 18<sup>e</sup> siècle. La plupart du temps on enfermait les pauvres dans des Hôpitaux généraux.

## **2. La Révolution française, nouvelle vision de la pauvreté**

Avec l'arrivée de la Révolution française on assiste à une nouvelle conception de la pauvreté avec au premier plan l'idée qu'il faille lutter contre, il y a cette idée d'obligation sociale. Les révolutionnaires souhaitent remplacer la charité privée de l'Eglise par l'assistance publique. Il y a une double-analyse du pauvre chez les républicains à la suite de la révolution. Il y a l'idée que la pauvreté provient d'une désorganisation sociale, on assiste à une véritable remise en question du système économique mais en parallèle il y a une peur sociale, une peur du pauvre.

A partir de ce moment là toute une série de mesures vont être mises en place. De grandes enquêtes et études vont voir le jour afin de mieux comprendre la pauvreté. Cela aboutit à un vaste tableau de l'état de la pauvreté en France en 1791, et les républicains se rendent compte que la pauvreté est bien plus importante qu'ils ne le pensaient. Cela toucherait un français sur huit. En réponse à ce constat il est établit un plan de lutte contre la pauvreté : il s'agit d'un plan complet d'assistance publique que l'on va appliquer à l'ensemble du pays qui sera couvert par l'impôt. Cela s'accompagne également d'une volonté de supplanter l'Église. Pour les révolutionnaires la pauvreté entraîne la soumission : on ne peut pas être libre quand on est pauvre car elle est dépendante. Cela n'est pas compatible avec le régime qu'ils veulent mettre en place.

Néanmoins les effets de ce plan ne seront que relatifs, l'argent est dépensé dans les guerres, à cette époque on fait face à des guerres aux frontières mais aussi des guerres civiles, c'est le cas de la Vendée.

### 3. Le XIXe siècle du Malthusianisme au filet de protection de l'Etat

Progressivement la France va entrer dans un modèle libéral, notamment après 1800. Il va être estimé que ce n'est pas le rôle de l'état d'intervenir dans le domaine du social. Le social doit relever du privé avec le discours que c'est l'aide qui crée le pauvre.

C'est dans cette France libérale que se développeront les théories de Thomas Malthus. Les théories malthusiennes reposent sur l'idée que l'assistance crée l'assisté. Selon Malthus si les pauvres sont trop nombreux ils créeront un déséquilibre dans la société. Ces théories viennent renforcer l'idée selon laquelle ce n'est pas à l'état de prendre en compte la question sociale, cela doit rester dans le domaine individuel ou associatif.

Le retour de l'intervention de l'état prendra du temps, c'est la révolution industrielle qui en sera la cause.

Dans les années 1830-1840 se poursuit l'accélération de l'industrialisation. On parle plus de processus d'industrialisation. En France l'industrialisation a peu de rapport avec l'urbanisation parce que les usines sont basées en campagne, à proximité des cours d'eau ou le long des grands fleuves comme dans les vallées Alpines. Il y a quand même un phénomène d'urbanisation essentiellement lié à l'administration. Ce processus d'industrialisation même s'il a permis la hausse du niveau de vie d'une frange de la population, a également creusé les inégalités de manière significative. On assiste à la naissance d'un prolétariat industriel, cela s'accompagne d'une question sociale : comment expliquer qu'il existe des travailleurs pauvres ? Les élites sociales sont effrayées par ce qui se passe, elles assistent à l'apparition d'usines avec beaucoup d'ouvriers. Elles soupçonnent trois dangers, danger hygiénique (le rassemblement de nombreux d'ouvriers au même endroit pourrait entraîner un risque d'épidémie), problèmes de morale : la classe ouvrière était jugée sans morale, avec des comportements déviants tels que l'alcoolisme. Et puis naturellement un danger politique, les ouvriers sont très nombreux que cela donnerait-il s'ils décidaient de se rebeller contre leurs conditions de vies ? Marx écrivait « le capitalisme a créer lui même la seule force capable de le renverser ». <sup>7</sup>

Dans Sociologie de la Famille, Martine Ségalen explique que l'intervention de l'État se fait pour contrôler les familles déviantes. C'est ce qui nous intéressera lorsque nous parlerons des politiques familiales.

En effet, l'intervention de l'État s'accompagne toujours de la constitution d'un objet comme « problème social », ici les ouvriers deviennent un problème, il y a une peur sociale quant à un problème hygiéniste et moral. La pauvreté fait peur.

---

7

Manifeste du parti communiste, Marx et Engels

Le gouvernement va mettre en place une première série de réglementations notamment sur le travail des enfants et la scolarisation. Villermé va avoir un rôle important : il sera à l'origine de la loi réglementant le travail des enfants dans les usines. Il pose la question suivante : qui est responsable des ouvriers pauvres ? Il conclura les ouvriers eux-mêmes, ils sont imprévoyants, ils n'épargnent pas. Ils consomment en fonction de ce qu'ils ont. L'Imprévoyance est selon lui fondamentale dans l'explication de la situation des ouvriers. De plus, on est dans une société de liberté, pourquoi acceptent-ils cette condition ? Ils pourraient changer de métier, gagner plus il suffirait qu'ils le veulent.

L'élément déterminant au XIXe siècle c'est la question de la propriété, elle permet des rentrées financières et en même temps c'est un élément de sécurité parce que c'est ce qui permettra si on est en difficulté d'avoir des revenus. On assiste alors à une multitude de toutes petites propriétés. La question du travail est également un élément déterminant, il permet d'assurer un certain revenu mais il existe aussi de très nombreux travailleurs pauvres. C'est le cas, comme nous l'avons vu, du prolétariat industriel qui est en train de naître dans la seconde moitié du XIXe siècle. La pauvreté entraîne des modes de vie un peu spécifiques et en marge de la société.

Toutefois il faut rappeler que tous les systèmes de protection qui vont se mettre en place sont des systèmes de protection en lien avec le travail. Les politiques sociales seront destinées aux salariés, si on est pas salarié on ne peut pas bénéficier de ces protections, exemple très concret de l'action syndicale, cette dernière s'effectue par ou pour les travailleurs.

## 4. Apparition des politiques sociales et familiales

Des réflexions sur la famille commencent à se formuler au fur et à mesure que l'État s'intéresse aux ménages ouvriers. La famille est considérée comme un cadre de sécurité, garantissant des revenus complémentaires or de plus en plus au XIXe siècle et au XXe siècle on juge la famille comme décadente, l'autorité du père est affaibli, il faut la restaurer. L'état serait devenu comme le dit Segalen « l'agent de la destruction d'une autorité paternelle érigée en dogme naturel ». De plus selon Frédéric LePlay c'est l'accroissement de la population qui est source de tous les maux. Or se développe peu à peu le modèle de la grande famille de la proto-industrialisation. Les ménages ouvriers accueillent de nouveaux membres, les enfants sont vus comme des investissements. Avoir une grande famille permettait de mettre le maximum de personnes au travail. Segalen explique : « le maintien de ces grandes familles était un moyen de répartir la pauvreté sur un plus grand nombre de têtes ». Le schéma évolutionniste liant industrialisation et nucléarisation qui a longtemps prévalu dans la sociologie des années 60-70 est faux. Ainsi il va être considéré que les familles ouvrières

dépensent trop et font trop d'enfants. Selon la Malthus le problème de la pauvreté réside principalement dans le fait que les pauvres font trop d'enfants. (*Il théorise, par ailleurs, l'idée selon laquelle c'est l'assistance qui crée l'assisté. Si on supprime les aides aux pauvres il n'y a plus de pauvres. Il dit qu'un des problèmes est de créer un déséquilibre dans la société et qu'ils peuvent être trop nombreux. Alors même qu'en Angleterre se met même en place un impôt des pauvres, des maisons des pauvres. Malthus diffuse en France son obsession sur le coût du secours jugé insupportable pour la société : l'assistance crée une classe parasitaire. Ces penseurs libéraux estiment que ce n'est pas aux pouvoirs publics de s'en occuper, c'est de l'ordre individuel ou associatif.*)

Toutefois ces grandes familles n'ont pas pour autant aboutit à une explosion de la population.

En effet, nous l'avons vu l'objectif était d'avoir des forces de travail supplémentaires, les enfants étaient bien souvent longtemps garder sous l'autorité de ses parents. Pas question de laisser partir une source de revenu aussi rapidement qu'auparavant. Ainsi, l'âge au mariage s'est élevé. De plus l'endogamie professionnelle devient la règle, la transmission familiale du métier devient importante, souvent les usines faisaient des travailler des familles entières. Un nouveau modèle se met en place, celui de l'ouvrier « stable ». Meilleur est le salaire, plus stables sont les conditions de travail et plus « rangé » apparaît l'ouvrier. Peu à peu apparaissent des ouvriers qualifiés et mariés. Par ailleurs, apparaît dans le paysage des politiques familiales de cette époque une montée de la philanthropie patronale. Se mettent à construire des villages ouvriers, des appartements équipés, fonctionnels en électroménager, se développent des jardins ouvriers. Toutefois leurs existences remontait déjà au siècle d'avant. L'émergence des premiers jardins ouvriers en France au XIXe siècle est à mettre en parallèle avec l'industrialisation croissante du pays. En effet, une des conséquences de l'industrialisation est l'exode rurale des agriculteurs devenant donc ouvriers. Ainsi, vivant dans des faubourgs l'initiative de créer des jardins uniquement potager à l'époque émanait de patrons alsaciens dans le but de fournir un apport alimentaire supplémentaire aux ouvriers. Le terme jardins ouvriers est inventé par l'abbé Lemire, qu'on appartenait au catholicisme social. L'abbé Lemire avait pour projet législatif de fournir à chaque famille le droit de propriété sur une maison et un jardin, en attendant que sa loi aboutisse il met en place les jardins ouvriers. Les principaux objectifs de ces jardins sont d'apporter une aide alimentaire aux familles mais aussi de régler des problèmes hygiénistes et moraux de l'époque à savoir l'alcoolisme. D'autres intellectuels parlent également de biais afin d'apprendre aux familles à gérer leur budget. Il fonde en 1896 la ligue du foyer et du coin de terre, association toujours en activité aujourd'hui.

La famille ouvrière se transforme, et puis arrive la première guerre mondiale. Les femmes s'engouffrent massivement dans les usines de guerre, les conditions ouvrières s'améliorent dans l'entre-deux-guerre et plus particulièrement à la seconde guerre mondiale, fruits des luttes syndicales. C'est à cette période que l'on date la naissance officielle de la caisse d'allocations familiales CAF en France. Elle est en effet, officialisée par l'ordonnance du 4 octobre 1945. La France est, avec la Belgique, un des pays qui ont le plus tôt et le plus explicitement fait de la famille une affaire d'État. Les enfants y sont considérés comme un bien public et une source de capital humain, en raison du déficit démographique auquel le pays a été confronté au tournant du XIXe et du XXe siècle. Le faible niveau de fécondité tout au long du XIXe et le traumatisme de la Première Guerre mondiale ont été à l'origine d'une forte idéologie nataliste. Toutes les conditions étaient réunies au début du XXe siècle pour faire de la fécondité et de la famille des enjeux pour l'action publique. Vécu comme un problème public prioritaire, le déficit démographique suscite alors un important débat opposant différents courants d'idées comme le familialisme, l'hygiénisme et le natalisme républicains et l'anti-étatisme libertaire. Des mouvements sociaux, comme le mouvement familial, cherchent depuis lors à promouvoir les intérêts de certaines catégories de familles, en particulier des familles nombreuses.<sup>8</sup> Le débat est aussi nourri par des expérimentations, comme l'institution du sursalaire familial dans certaines grandes entreprises patriarcales, le complément familial pour certains fonctionnaires dès la fin du XIXe siècle, ou encore la mise en place de caisses de compensation ayant vocation à recevoir et gérer ces compléments salariaux dans les années 1920.

La famille est depuis un enjeu des politiques publiques. Les évolutions des politiques familiales sont le reflet miroir des transformations familiales.

On situe l'âge d'or des politiques familiales dans les années 1950-1970 : image de la famille avec un seul pourvoyeur travaillant avec le filet de sécurité de l'Etat-providence devient la norme. Il n'existe à ce moment là qu'un seul moyen de fonder une famille, le mariage. Les années 70 marquent une rupture, une transformation sociale majeur vient bouleverser ce modèle. On assiste à une augmentation des unions non légitimées par la loi et par l'augmentation des divorces. Les jeunes générations remettent à plus tard le mariage, les nouvelles structurent familiales commencent désormais en premier par une cohabitation qui apparaît comme une période d'apprentissage de la vie de couple. Parallèlement les divorcés continuent d'explorer. On assiste à des transformations profondes des structures familiales et à l'apparition des familles monoparentales ou plutôt l'invention de la monoparentalité.

---

8 Régis Allard, Brigitte Bouquet, Michel Chauvière, Bruno Ribes et Monique Sassier (dir.), *Les implicites de la politique familiale*, Dunod, 2000.

Donzelot parle d'invention du social<sup>9</sup>, et il apparaît juste de parler d'invention de la monoparentalité à cette période. Cela renvoie à ce découpage du tissu social par les acteurs publiques, correspondant à des catégorisation administratives présentées comme « naturellement » surgies du changement des comportements collectifs. La monoparentalité devient la cible de l'assistance, c'est le nouvel objet de l'époque identifié comme « problème social », autrefois c'était les ouvriers désormais ce sont les familles monoparentales. L'apparition du terme s'effectue au même moment que la mise en place en France de l'allocation spécifique en 1976 et stigmatise d'emblée la monoparentalité comme « catégorie à problème », comme le soulignent Le Gall et Martin (1987).<sup>10</sup> En effet, l'API, allocation pour parents isolés voit le jour en 1976. A ce moment-là. Si aujourd'hui le nombre de femmes ayant la garde des enfants suite à une séparation est de 85 % il faut se dire que dans les années 1970-1980 ce taux devait être bien plus important. En effet, dans ces années là le poids de la parentalité reposait très massivement sur les femmes. Les nouveaux modèles familiaux, avec les « pères modernes » commencent tout juste à apparaître.

Par ailleurs toutes les observations convergent pour souligner la difficulté des femmes qu'ont les femmes à retrouver le marché du travail dans des conditions satisfaisantes susceptibles d'assurer leur autonomie financières. Les politiques de la famille devient des politiques sociales.

En 1972 une allocation pour faire de garder ses enfants se met en place, parallèlement se développement les crèches. Dans les années 1980 on assiste à une chute du taux de fécondité, les politiques natalistes telles que l' APE voient le jour, il s'agit d'une sorte de salaire maternel pour les mères qui mettent au monde un troisième enfant, puis en 1994 il est étendu au deuxième enfant et à un seul enfant en 2004.

On assiste à une sortie massive des femmes du marché du travail. Le terme de désincitation au travail est alors fortement employé par les économistes.

L'APE vise à contenir le chômage : il contribue à diffuser l'idée selon laquelle l'éducation et le soin de l'enfant sont une affaire de femmes. L'AGED voit également le jour, cette aide à la garde d'enfants au domicile est vu par Martine Segalen comme permettant uniquement aux mères diplômées de rester sur le marché du travail. En effet cette aide permet la prise en charge d'une partie des cotisations sociales liées à l'emploi d'une personne à domicile ; à condition d'employer à domicile une ou plusieurs personnes pour assurer la garde d'au moins un enfant de moins de 6 ans. Cette aide est utile uniquement pour les personnes payant des impôts, excluant les ménages les plus pauvres dits « non-imposables » et ayant les moyens

---

9 Rioux Jean-Pierre. Donzelot Jacques, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*. In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°5, janvier-mars 1985. Les guerres franco-françaises, sous la direction de Louis Bodin. pp. 198-199.

10 Les politiques familiales, approches sociologiques. Pitrou Agnès, Alternatives sociales

d'employer une personne. Ainsi, une partie des mères célibataires quittent le marché du travail afin de garder les enfants dans les premières années de leur vie.

## **II. La réalité économique et sociale des familles monoparentales aujourd'hui, en France**

### **1. Représentations sociales des mères célibataires**

Les représentations communes sur les mères célibataires se sont nettement améliorées mais portent toujours une certaine culpabilité sur ce groupe, je prendrais l'exemple de la polémique autour de la déclaration de Julie Graziani.

« Qu'est ce qu'elle a fait pour se retrouver au SMIC ? Est-ce qu'elle a bien travailler à l'école ? Est-ce qu'elle a suivi des études et puis si on est au SMIC et bien il ne faut peut être pas divorcer non plus dans ces cas là, si tu veux à un moment donné quand on se rajoute des difficultés sur des difficultés et des boulets sur des boulets on se retrouve dans des problèmes. ». Julie Graziani lundi 4 novembre 2019 sur LCI dans l'émission 24h Pujadas.

La jeune femme ici pointée du doigt se plaignait au président de la république du manque d'aides qu'elle percevait, étant seule avec deux enfants elle explique à Emmanuel Macron ne pas « s'en sortir ». Les propos de cette chroniqueuse proche de Marion Maréchal Le Pen ne sont pas anodins, ils s'inscrivent dans une idéologie radicalement libérale selon laquelle les individus sont intégralement responsables de leur sort, la société ne leur doit rien, c'est à eux de s'en sortir eux même. Si les propos de cette chroniqueuse ont servi de divertissement pendant quelques jours sur les réseaux, ils révèlent une situation bien réelle des mères célibataires aujourd'hui en France.

En effet, nous sommes loin de la vision du XIXe siècle sur les mère célibataires, toutefois leur catégorisation administratives contribue aujourd'hui encore à les considérées comme « groupe à problème » ou encore « cas sociaux ».

Dans une enquête de l'IPSOS, Dans leur majorité, les Français considèrent aujourd'hui que les mères célibataires sont aussi capables que les autres de transmettre des valeurs à leurs enfants (72%) et de leur imposer des règles de vie (60%). Du fait même de l'absence de père (qui reste probablement à leurs yeux le principal point de référence en matière d'autorité), ils se montrent plus dubitatifs sur leur capacité à fixer des limites (49%

considèrent qu'elles font aussi bien mais 42% pensent qu'elles sont moins capables que les autres dans ce domaine). La plupart des Français estiment aussi que les enfants des mères célibataires ont autant de chance que les autres de réussir scolairement (71%). Près de 4 Français sur 10 pensent aussi, tout comme les mères célibataires, que les enfants élevés par leur mère seule ont plus de chance d'être autonomes que les autres (39%). En revanche, ils se montrent un peu plus mesurés sur les conséquences de ce modèle familial sur l'équilibre de l'enfant même si 58% des personnes interrogées estiment qu'ils ont autant de chance que les autres d'être équilibré (contre 37% qui soutiennent l'opinion inverse).

Au final, près de 8 Français sur 10 estiment que les enfants élevés par une mère seule s'en sortira aussi bien que les autres (79%). Seulement 14% des personnes interrogées ont le sentiment que le fait d'être le fils ou la fille d'une maman solo aura des conséquences négatives pour eux lorsqu'ils seront adultes. Le modèle familial de la mère célibataire élevant ses enfants sans l'aide d'un conjoint s'est donc peu à peu imposé aux Français et a même gagné leur respect. Certes, ils ont presque tous le sentiment que ces mamans là sont stressées (87%) et débordées (84%) mais les problèmes qu'elles rencontrent sont « positivés » car dans le même temps, ils considèrent qu'elles sont courageuses (84%) et organisées (76%).<sup>11</sup>

Le sujet des mères célibataires est mis sur le devant de la scène dans les médias depuis une vingtaine d'années, notamment dans les films, sous la bannière de l'émancipation féminine, avec l'image flatteuse de la femme cadre qui se bat et qui gagne sur tous les fronts. Or dans la réalité ce sont plutôt des femmes isolées subissant des difficultés à tous niveaux.

## 2. Pauvreté, précarité, exclusion, délitement du gouvernement

Les mères célibataires en France sont les grandes oubliées du système d'aides sociales. L'enquête de l'IPSOS révélait également que « presqu'une mère célibataire sur deux (45%) avoue ne pas arriver à boucler leur budget sans être à découvert. Plus grave, près d'une maman solo sur cinq dit s'en sortir de plus en plus difficilement et craindre de basculer dans la précarité (19%). Pour bon nombre de ces femmes, la situation financière est donc aujourd'hui particulièrement grave. Les mères célibataires se montrent aussi particulièrement démunies en termes d'aide et de solidarité. Plus d'une maman sur deux a tout le temps ou souvent le sentiment qu'elle ne peut compter sur personne (52%). Elles se retrouvent particulièrement seules avec peu de relais à leur disposition pour les soutenir. ». 35 % de ces mères sont sans

11 IPSOS, enquête sur les mamans solos, *Enquête réalisée du 12 au 22 septembre 2012 auprès d'un échantillon de 1069 individus dont 850 personnes représentatives de la population française (méthode des quotas) et 219 mères célibataires*.

emploi et plus d'une mère sur trois élevant seule ses enfants vit au-dessous du seuil de la pauvreté, 53 % déclarent que le manque d'argent est la principale difficulté qu'elles rencontrent au quotidien.

De plus, Alors que le futur système universel par points est présenté par le gouvernement comme favorable aux femmes, il pourrait toutefois faire de nombreuses perdantes parmi les mères de famille, selon une étude de l'Institut de la protection sociale (IPS) dont *Le Figaro* a eu la primeur. «*Le gouvernement avait reconnu que les familles de trois enfants seraient perdantes, mais nos simulations montrent que le nouveau dispositif est aussi défavorable aux mères d'un et deux enfants*», jure ainsi Bruno Chrétien, le président de l'IPS, simulations à l'appui. Le constat est fait, aujourd'hui être mère célibataire est bien souvent accompagné de précarité si ce n'est de pauvreté.

La rupture d'union est à l'origine de huit familles monoparentales sur dix et nous l'avons vu 8 fois sur 10 ce sont les femmes qui se retrouvent à obtenir la garde des enfants. Soit elles sont au chômage (21,5 % des mères de familles monoparentales en France Métropolitaine),<sup>12</sup> soit quand elles occupent un emploi elles se retrouvent moins souvent à temps partiel que les mères de familles en couple (30 % contre 35 %). Pour assumer seules la charge financière de leur famille, elles sont probablement plus souvent contraintes à travailler à temps complet. De plus, elles occupent fréquemment des emplois moins rémunérateurs. Elles sont en effet plus souvent employées ou ouvrières et seulement 6 % à occuper un emploi de cadre (contre 10 % des mères de famille en couple). Elles sont par ailleurs moins diplômées : 30 % des mères de familles monoparentales n'ont aucun diplôme (20 % des mères en couple).

**Figure 4 – Les mères de familles monoparentales sont plus souvent présentes sur le marché du travail**

Indicateurs d'activité des mères de familles monoparentales et en couple en Paca et France métropolitaine en 2011 (en %)

	Paca		France métropolitaine	
	Mères de famille monoparentale	Mères de famille en couple	Mères de famille monoparentale	Mères de famille en couple
Taux d'activité	85,6	81,8	88,2	84,8
Taux de chômage	23,7	13,3	21,5	10,9
Taux d'emploi	65,3	70,9	69,2	75,6
Taux de temps partiel	29,5	34,8	27,8	33,4

Champ : familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011

Par ailleurs Un tiers des familles monoparentales est pauvre. En 2012, la moitié des familles monoparentales vit avec moins de 1 230 euros par mois et par unité de consommation (UC). Malgré l'effet positif de la redistribution, le niveau de vie des familles monoparentales reste très faible ; un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants fiscalement à charge. Ainsi, en 2012 en France métropolitaine, la pauvreté touche 38 % des familles monoparentales avec deux enfants, 48 % des familles avec trois enfants et pratiquement deux tiers des familles monoparentales avec plus de quatre enfants.

**Figure 4 – Les mères de familles monoparentales sont plus souvent présentes sur le marché du travail**

Indicateurs d'activité des mères de familles monoparentales et en couple en Paca et France métropolitaine en 2011 (en %)

	Paca		France métropolitaine	
	Mères de famille monoparentale	Mères de famille en couple	Mères de famille monoparentale	Mères de famille en couple
Taux d'activité	85,6	81,8	88,2	84,8
Taux de chômage	23,7	13,3	21,5	10,9
Taux d'emploi	65,3	70,9	69,2	75,6
Taux de temps partiel	29,5	34,8	27,8	33,4

Champ : familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011

Ainsi nous constatons un paradoxe : alors que les familles monoparentales et plus particulièrement les mères célibataires constituent l'enjeu majeur des politiques publiques et bénéficient même d'une priorité dans les prestations sociales, nous constatons qu'un haut taux de pauvreté est persistant au sein de ce groupe.

### 3. Un groupe social homogène ? Aperçu des disparités

Trop souvent les mère célibataires sont abordées comme s'il s'agissait d'un groupe social homogène, or au même titre qu'il n'y a pas de figure du précaire il n'y a pas de figure de mère célibataires. Même si aujourd'hui la majorité des mères célibataires sont en situation de précarité ce n'est pas le cas de toutes. Si certains considèrent le statut de mère célibataire comme extracteur du milieu social, je considère qu'elles constituent un groupe social encore très hétérogène. La difficulté d'un travail de recherche sur ce type de groupe social hétérogène est de trouver un moyen de prendre en compte ce paramètre pour analyser ce groupe social tel qu'il est, à savoir présentant des caractéristiques communes mais également des différences.

Les caractéristiques communes ont largement été décrites précédemment, les disparités sont plus compliquées à identifier.

Toutefois il apparaît évident qu'une mère célibataire qui a les moyens d'engager une personne pour garder son enfant ne va pas rencontrer les mêmes difficultés qu'une autre mère

qui n'aurai pas ces moyens. En effet le principal enjeu d'une famille monoparentale est de concilier le travail et la garde des enfants.

En effet bien souvent les familles monoparentales concernent la population modeste. En 1968, les familles monoparentales sont surtout représentées parmi les ménages ouvriers: 21,24% de la population monoparentale tandis que les cadres représentaient 6,49% et les patrons de commerce et de l'industrie 6,32%. <sup>13</sup> Toutefois ces chiffres sont à nuancer, si les ouvriers représentent plus de 20% de la population monoparentale c'est aussi dû à l'importance de leur poids démographique dans la population française de l'époque (36,6% de la population active)<sup>14</sup>.

Il apparaît difficile de faire une analyse des familles monoparentales selon les statuts sociaux-professionnels sans prendre en compte les mouvements démographiques. Ainsi, Nathalie Martin-Papineau dans son ouvrage, Les familles monoparentales Emergence, construction, captation d'un problème dans le champ politique français procède à une comparaison par catégories professionnelle, la proportion des ménages monoparentaux à celle des ménages basés sur un couple. L'auteur note l'existence d'une évolution spécifique aux familles monoparentales. Les différents recensements montrent que les professions libérales et cadres supérieurs sont bien moins représentés parmi les familles monoparentales qu'ils le sont parmi les couples. Ce sont cependant les ouvriers qui restent le plus attachés au couple: leur représentation dans ce choix et bien plus importante que dans les familles monoparentales. (différence de 11 points en 1982). Cette situation est inversée parmi les personnels de service et les employés.

	Cadres moyens		Employés		Ouvriers	
	Parmi les couples	Parmi les familles mono-parentales	Parmi les couples	Parmi les familles mono-parentales	Parmi les couples	Parmi les familles mono-parentales
Pourcentages en 1968	8,40	6,49	7,41	13,56	34,62	21,24
Pourcentages en 1975	9,84	9,49	7,97	18,30	34,22	23,27
Evolution de la part relative entre 1968 et 1975	17,14	46,22	7,56	34,96	- 1,15	9,56

13Nathalie Martin-Papineau, Les familles monoparentales Emergence, construction, captation d'un problème dans le champ politique français.

14M.Huet et N. Schmitz, "l'évolution des emplois", Données sociales, Paris, INSEE, 1984, pp.34-35

A la veille de la création de l'API en 1976, la part des ouvriers et des employés augmente très significativement. Cette observation milite en faveur d'un rapprochement entre monoparentalité et condition sociale modeste.

Il va de soi que les difficultés rencontrées en tant que mère célibataire ne sont pas les mêmes si celle-ci est employé de service ou bien cadre. La conciliation travail et éducation se fait plus facilement, notamment les professions libérales peuvent se libérer du temps plus facilement qu'une salariée, de plus si le parent a les moyens d'engager une tiers personne pour s'occuper de l'enfant elle n'aura pas à privilégier l'éducation à son travail.

Nous l'avons vu, certaines prestations sociales visent spécialement les mères célibataires ayant plus de moyens, par le biais de déductions d'impôts par exemple.

Toutefois le groupe des mères célibataires ne diffère pas que par le statut socio-professionnel, d'autres paramètres sont à prendre en compte afin de mieux saisir la complexité de ce groupe social.

Je pense notamment au degré d'isolement, qu'il soit géographique: mère en milieu rural, en ville, en banlieue mais également à la mobilité: accès aux transports en commun ? voiture? et également à la présence ou non d'une famille élargie dans le paysage du quotidien de la mère. Pouvoir confier les enfants aux grands-parents, à un oncle ou une tante ou bien se retrouver entièrement seule, constituent des degrés de difficultés à prendre en compte.

Ce qui va constituer un élément important est également l'âge de la mère au moment de la rupture d'union. Se retrouver mère célibataire à 20 ans n'est pas la même chose que de se retrouver mère célibataire à 40 ans.

Les mères célibataires ne sont pas un groupe social homogène, il existe autant de trajectoires de vies différentes qui méritent une attention particulière. Le système de prestation sociale ne prend pas en compte toutes ces spécificités, ce qui donne une piste de réflexion quand au paradoxe qu'on avait mis en évidence auparavant: pourquoi de la pauvreté persiste au sein de ce groupe alors qu'il constitue l'enjeu majeur des politiques de la famille?

### **III. Formes de résistances et de solidarité**

Il serait mal-venu d'imaginer ces mères célibataires victimes de leur condition, subissant leur réalité. En réalité nombreuses sont les femmes qui répondent à cette situation, qui réagissent; et ce par le biais de formes de résistances et de solidarité formelles et/ou informelles.

## 1. Informelles, exemple des voisines de pallier, co-organisation et entre-aide trajets d'école, activités extra-scolaires

Les familles monoparentales ont besoin du soutien de leurs proches

Nous l'avons vu, aux difficultés financières des familles monoparentales s'ajoutent d'autres difficultés, notamment organisationnelles. En 2011, 65 % des enfants de moins de 4 ans, non scolarisés et vivant dans une famille monoparentale, sont gardés par leur parent. Cette part est bien inférieure pour les familles composées d'un couple (54 %). Ces dernières, aux moyens financiers plus élevés, ont davantage accès aux modes de garde payants (assistantes maternelles et crèches), tandis que les familles monoparentales ont recours au soutien de leur famille.

Lorsque le parent de famille monoparentale travaille à temps complet, le recours aux modes de garde payants augmente ; l'aide de l'entourage également : un enfant sur six (17 %) est gardé par les proches du mono-parent en emploi (grands-parents, amis, voisins...).

Une solidarité entre les mères se met également en place, nous pouvons l'observer aux sorties d'écoles. Lors d'une observation participante à une sortie d'école à Suresnes dans le département des hauts-de-seine, j'ai pu observer un groupe de 4 mamans qui s'organisaient à tour de rôle pour récupérer les enfants. C'est également le cas des activités périscolaires, une maman de 46 ans (questionnaire 1) a inscrit sa fille de 10 ans à la danse, du co-voiturage s'est rapidement mis en place afin d'emmener et de récupérer les enfants. Lors de mon travail du terrain j'ai constaté que les mères étaient très impliquées dans ce club de danse. Elles s'occupaient à tour de rôle, par équipes, de coiffer, maquiller et costumer les petites filles pour leurs représentations.

L'exemple le plus traditionnel de solidarité quant à la surveillance des enfants est celle des voisines de palier. J'ai pu l'observer dans un reportage sur les quartiers nords Marseille durant le confinement. Les enfants traversaient le palier, allaient et venaient afin de laisser l'une ou l'autre maman à ses affaires. Le reportage suivait le quotidien des habitants de la cité Bassins à Marseille. On suit une femme qui fait visiter son bâtiment, elle dit avoir 5 enfants et quand elle rentre elle sonne automatiquement chez sa voisine. On voit que les enfants passe d'un appartement à l'autre. Cette femme décrit la cité comme étant "une grande maison et chaque appartement c'est une chambre".<sup>15</sup>

---

15 <https://www.youtube.com/watch?v=8tfNkjth8VQ>, Brut, Marseille : immersion dans les quartiers Nord confinés

Cette organisation entre les femmes de la cité a été visibilisée par le reportage notamment au moment du confinement. En effet cet isolement supplémentaire a demandé au famille un système organisationnel encore plus important.

## 2. Confinement, une difficulté supplémentaire ?

“Toute la cité c'est qu'une grande famille”, les habitants de la cité Bassins s'organisent face à l'isolement supplémentaire que le confinement a apporté à une situation déjà très précarisée par le manque de mobilité. On suit une jeune femme Nadia qui aide les enfants de la cité à faire les devoirs. Elle a 10 enfants du collège, 5 ou 6 du lycée et quelques primaires. En effet, lors du confinement tous les parents n'étaient pas en télé-travail, or les enfants eux n'allait plus à l'école. De plus, même sans confinement de nombreux enfants n'ont pas la possibilité de se faire aider par leurs parents, beaucoup ne parlent pas français. Les mots de Nadia concernant l'école en ligne sont les suivants: “C'est une galère, il y en a qui n'ont pas d'accès internet, il y en a qui ont pas d'ordinateur, il y en a qui ont pas d'imprimante... il y en a qui ont pas... qui ont pas.”.

Cette jeune femme a arrêté les études et s'occupe de son père handicapé et de son petit frère en plus de tous les habitants de la cité. Elle les emmène faire les courses, des démarches administratives, les emmène au médecin, à la pharmacie, récupère des chèques-services, et des kits éducatifs qu'elle distribue ensuite aux familles qui en ont besoin.

Au sein de la cité les femmes ont créé une association d'entre-aide, “l'association des femmes de Bassins”. Une femme de l'association dira “t'as remarqué y'a que des femmes qui s'occupent de ça, les hommes y veulent rien faire”. Cette association va dans le sens de la thèse précédemment exposée selon laquelle l'éducation et le travail domestique est encore aujourd'hui une affaire de femme.

Mais il n'y a pas que dans les cités isolées que le confinement a été compliqué concernant l'éducation et le soin des enfants.

L'aide à la poursuite de la scolarité qui avait été proposée a été annulée, or bien souvent les femmes occupent les emplois moins rémunérés (nous le rappelons elles sont moins présentes dans les postes les plus hauts et même à poste égal elles gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes). Ce sont donc elles qui se sont arrêtées. On priviliege la plus grosse paye. Elles disent se sentir “trahies” par le gouvernement, dans un article du parisien.

Quant aux mères seules, véritable sujet de ce mémoire, elles n'ont pas d'autres choix que le télé-travail ou le chômage partiel. Les écoles sont fermées il faut s'occuper des enfants.

Le virus du Covid-19 touchant plus gravement les personnes âgées, nombre de parents ont fait le choix de ne pas confier la garde des enfants aux grands-parents.

C'est l'exemple de Nadine, qui m'a employé sur l'année scolaire pour garder et soutenir dans ses devoirs son fils de 10 ans. Elle est mère célibataire depuis 7 ans, et infirmière. Débordée par la crise sanitaire elle a fait appel à moi et à une nounou supplémentaire pour garder son enfant. J'ai vu mon nombre d'heures de travailler tripler, elle n'avait pas d'autres choix que d'employer une tiers personne. Aujourd'hui malgré le déconfinement, son enfant n'est pas retourné à l'école, elle doit donc continuer de s'organiser afin de concilier son temps de travail et le soin de son enfant.

Elle n'a perçu à ce jour aucune aide afin de rémunérer ses baby-sitters, l'organisation dû à la crise sanitaire a donc exclusivement reposer sur elle.

Toutefois, il s'agit ici d'une femme qui a eu les moyens d'employer des personnes afin de continuer à travailler. Le cas de Sandrine (questionnaire 2) qui a eu la gentillesse de répondre à mon questionnaire est différent. Elle s'occupe elle-même de sa fille, pendant le confinement elle était en télé-travail et rémunérée en chômage partiel, soit à 80% de son salaire de base. Elle est mère célibataire, son enfant n'ayant pas repris l'école non plus, elle poursuit son télé-travail. Ne percevant pas non plus d'aide de l'état elle a été contrainte de mettre en place des stratégies économiques afin de ne pas perdre trop d'argent. Ainsi, afin d'être payée à 100% de son salaire pendant la période de télé-travail, elle a posé ses congés tout en continuant à travailler. Elle n'a donc pas perdu de paye mais n'a plus de vacances à poser. Ce qui va à long terme poser problème quand il s'agira de garder sa fille pendant les grandes vacances et que le télétravail ne sera plus autorisé.

La garde de l'enfant ne reposant que sur ces mères célibataires elle n'ont eu aucun choix quand à l'organisation. Elles ont été les grandes perdantes du confinement. Toutefois ce n'est pas le cas de Virginie (questionnaire 1) qui indiquait dans le questionnaire que le père avait été présent lors du confinement alors qu'au quotidien il n'a la garde qu'un week end sur deux. Elle m'indiquait qu'il venait tout les midi manger avec l'enfant qui restait seul à la maison.

Il existe donc ces formes de solidarité informelles, de l'ordre de l'entre-aide entre voisinage, ou entre mamans d'école mais il existe aujourd'hui aussi beaucoup d'organisme qui jouent un rôle de soutien à la parentalité.

### **3. Formelles, associations et soutien à la parentalité**

Les modes de solidarités ne sont pas tout le temps aussi informels que le co-voiturage ou les voisines de palier. De véritables associations de soutien à la parentalité se mettent en place. Nous l'avons vu avec l'association des femmes de Bassins mais il y en beaucoup d'autres.

C'est par exemple le cas de certaines maisons de quartiers ou bien de l'association l'Archipel à Angers. Cette association regroupe énormément de services pour les habitants des quartiers de la Doutre, St Jacques et Nazareth. Parmi ces services, on peut y trouver un service de Babysitting, d'accompagnement scolaire ou encore d'accueil de loisirs. Des activités parents-enfants sont également organisées pendant les vacances scolaires, cette association aide à la conservation du lien parent-enfant, sa gérante Mme. Martel me confiait lors d'un entretien informel qu'elle y rencontrait de nombreuses mères célibataires qui profitaient de ces services pour reconstruire leurs liens parents-enfants et pour développer leur réseau social avec d'autres mères célibataires. En effet ces associations ont bien souvent un rôle d'intégrateur social, leur permet de rompre l'isolement dans lequel elles étaient enfermées. Nathalie qui a été mère célibataire me confiait dans l'entretiens n2 que parfois en vacance elle passait une semaine sans "parler à un autre adulte", elle profitait des spectacles de marionnettes auxquels elle emmenait ses filles pour discuter avec les autres parents ou bien des parcs publiques.

J'ai fait la connaissance d'une autre association, qui elle cible plus directement l'entraide entre les mères célibataires, il s'agit de l'association des cigognes, ils se décrivent selon ces mots: "Le but essentiel de l'association est de créer un réseau d'entraide entre mères célibataires et de permettre à leurs enfants de vivre au mieux une situation qu'ils n'ont pas choisie. Mais elle s'adresse aussi à toutes les personnes concernées par la naissance d'un enfant non-reconnu, et/ou abandonné et qui auraient envie de parler avec nous des problèmes particuliers qui se posent dans ces cas là (ex : secret de famille concernant la filiation, honte de ne pas être dans "la norme", culpabilité liée au refus d'assumer l'enfant, problèmes juridiques...). Il peut s'agir, en l'occurrence, des pères, grands-parents, tantes, frères, sœurs, beau-père, etc...". La crise sanitaire ne m'a pas permis de réaliser un travail qualitatif de recherche au sein de cette association mais elle permet de mieux cerner la dynamique de résistance des mères célibataires à leur situation.

Comme il a été dit, ce groupe social n'est pas que objet de leur réalité sociale, bien souvent il devient sujet et met en place des moyens ingénieux afin de combler le vide laissé par les politiques publiques.

## 4. Facteur du genre dans les revendications

Les mères célibataires mènent un combat pas seulement parce qu'elles sont mères ou précaires mais aussi parce qu'elles sont femmes. En effet, elles subissent plusieurs difficultés.

Des rapports de domination qui s'imbriquent les un aux autres. L'intersectionnalité est un élément qui compose ce groupe social. Certaines subissent le racisme, l'islamophobie, ou même l'homophobie. Cependant ce n'est pas commun à toutes les femmes.

En revanche, toutes sont les victimes de la société patriarcale et du sexism. En effet dans 75 % du temps ce sont les femmes qui ont la garde des enfants, nous l'avons vu, et ceci est la cause d'une socialisation et de normes actuelles qui prône le rôle de la mère, du soin et de l'éducation des enfants.

De plus, après la rupture d'union elles se retrouvent bien souvent endettées, si les enfants sont en bas âges et qu'elles n'ont pas les moyens de les faire garder alors elle doivent accepter des contrats à mi-temps. Toutes ces difficultés ajoutées au fait qu'elles gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes. Ce sont toutes ces difficultés qui ont abouti en 2018 et 2019 à une présence massive de ces femmes dans le mouvement des gilets jaunes.

En effet parmi ce mouvement une parole féminine a percé : celle des mères seules. « Et elles sont nombreuses sur les ronds-points », atteste le Premier ministre, Édouard Philippe, dans une interview parue dans les *Échos*.

L'allocution présidentielle du 10 décembre a spécifiquement mis en avant cette « colère sincère » de « la mère de famille célibataire, veuve ou divorcée qui ne vit plus, qui n'a pas les moyens de faire garder les enfants et d'améliorer ses fins de mois », selon les mots d'Emmanuel Macron. « Je les ai vues ces femmes de courage », avait-il ajouté.

Sur certains barrages, ces femmes à la tête d'une famille monoparentale sont en effet en première ligne pour dénoncer la baisse du pouvoir d'achat. Rappelons le, selon l'Insee, le seuil de pauvreté est établi à 1 112 euros mensuels (avec un seuil à 50 % du revenu médian) pour un parent solo avec un enfant de moins de 14 ans à charge. En septembre, une étude a été lancée, portée par la secrétaire d'État à l'égalité Femmes-Hommes, Marlène Schiappa, pour établir un état des lieux précis des difficultés rencontrées par ces familles.

Le journal *Le Parisien* a dressé le portrait de trois femmes gilets jaunes que j'ai jugé intéressant de remettre ici :

«Mon chauffage ? Le bois de la cheminée»

LYDIE DUMOULIN, 43 ans, assistante juridique, 1 545 euros par mois, mère de deux ados de 12 et 16 ans

« Le moindre imprévu, comme une panne de voiture, peut faire basculer du mauvais côté. On s'en sort, mais le budget doit être tenu au quotidien. » Lydie Dumoulin parle d'elle-même bien sûr, mais aussi de celles et ceux qu'elle a rencontrés en tenant le rond-point, situé non loin de son domicile dans le village de Frapelle (Vosges) à une heure d'Epinal, la préfecture.

Cette mère, assistante juridique, élevant seule ses deux ados de 12 et 16 ans, est en effet investie chez les Gilets jaunes depuis le début, soit depuis sa première nuit passée, du 16 au 17 novembre, sur le fameux « rond-point stratégique ».

« J'y ai vu des profils qui me ressemblent mais aussi des situations bien pires que la mienne. Comme celle de cette femme de 54 ans qui vit avec 350 euros par mois », illustre Lydie, âgée de 43 ans, gagnant un salaire de 1 545 euros mensuel. Pour ses deux enfants, une pension alimentaire et les allocations familiales viennent ajouter une somme d'environ 500 euros à son salaire. Avec les Gilets jaunes, c'est la première fois qu'elle manifeste. « La perspective d'une [hausse du prix du carburant](#) a été la goutte d'eau », explique Lydie.

Un véhicule en zone rurale ? « C'est ce qui me permet d'aller travailler à Saint-Dié, la plus grosse ville à proximité (NDLR : 20 000 habitants) à une dizaine de kilomètres de chez moi, mon aînée y est aussi scolarisée. Je n'ai pas de médecin dans mon village, mais à 8 km. La voiture m'est indispensable ! » Et d'évoquer également la fermeture il y a quelques semaines de la ligne SNCF Epinal/Saint-Dié-des-Vosges. Saint-Dié où Emmanuel Macron s'était rendu au mois d'avril, ce qui avait donné lieu à des échanges musclés avec les cheminots.

La voiture pour elle, c'est aussi le moyen d'aller dans le pays tout proche qu'est l'Allemagne pour y faire parfois des courses. « Ça vaut le coup pour les vêtements, l'alimentation également, même si je me rends aussi auprès des producteurs locaux. Cette vente directe m'évite de payer les taxes », précise l'assistante juridique. Un petit potager qu'elle cultive la fournit en légumes et sa chaudière au fioul ne lui sert que pour l'eau chaude. « Le chauffage ? C'est le bois de la cheminée. J'ai la chance d'en avoir une dans la maison que je loue. »

Lydie ne pensait pas s'impliquer autant et évoque avec émotion la fierté que ses enfants lui ont manifestée face à son engagement. « Aujourd'hui, j'ai envie de dire au président de la République : *Réveillez-vous et regardez-nous !* »

«On ne vit pas, on se saigne pour survivre»

CORINNE DOURGUIA, 36 ans, agent à la Sécurité sociale, 1 115 euros par mois, mère de deux filles de 4 et 10 ans

« J'ai l'impression d'être prise dans un tourbillon. Je cours tout le temps. On ne vit pas, on se saigne pour survivre. Ce qui me manque le plus ? La sérénité quant à l'avenir de mes

enfants. » Corinne Dourguia est une maman élevant seule ses deux filles de 4 et 10 ans avec 1 115 euros par mois, un peu moins que le SMIC. Depuis trois ans, elle a quitté la région parisienne pour se reconstruire dans le Nord, à Tourcoing, faute de pouvoir accéder à un logement pour elle et ses filles. Trop cher.

Après sa séparation suite à des violences conjugales, elle est restée quatre mois chez ses parents à Créteil (Val-de-Marne) mais la seule solution qu'on lui proposait alors : appeler le 15 pour un hébergement d'urgence à l'hôtel. Direction la province donc, où un particulier accepte de lui louer un logement, avant d'acquérir un appartement dont le crédit lui revient moins cher qu'un loyer. Un crédit qui lui prend toutefois la moitié de son salaire, soit 550 euros mensuels.

Dans le Nord, elle travaille à la Sécurité sociale mais a dû, avant cela, suivre une formation synonyme de galère pour faire garder ses filles. « La société ne prend absolument pas en compte la situation des parents seuls. Toutes aides confondues, je dois bénéficier d'environ 400 euros par mois dont la prime d'activité. Pas d'APL puisque *jeune acquéreur*, pas de pension alimentaire versée par le père non plus. On m'a bien dit de le faire constater par huissier mais cela me coûterait environ 150 euros. Je ne les ai pas. Après toutes les factures, il me reste 250 euros pour faire les courses. Rien à la fin du mois », chiffre Corinne, âgée de 36 ans.

Si elle n'est pas Gilet jaune, c'est uniquement par faute de temps. « Je relaie les actions comme je peux, je les soutiens à mon niveau. Je vais discuter avec eux sur les blocages aussi. » Elle évoque une solidarité des « laissés pour compte », allant de l'extrême droite à l'extrême gauche en passant par les apolitiques.

Tout est calculé pour que ses filles ne manquent de rien mais les petits plus, on oublie. « Récemment, nous sommes passées à côté d'une fête foraine. Ma petite de 4 ans m'a dit : *Je sais que c'est cher mais est-ce qu'on peut y faire un tour ?* Celle de 10 ans demande régulièrement à sa sœur de ne pas laisser couler l'eau parce que *cela va coûter cher à maman*. Ça, ça fait mal. Ce sont des enfants, elles ne devraient pas se soucier de cela », s'indigne la maman... qui connaît en ce moment l'épreuve des listes de Noël. « Je ne peux pas acheter la moitié de ce qu'elles demandent et, pourtant, elles sont raisonnables », souffle-t-elle.

« Dire non à ses enfants, c'est très frustrant»

VIRGINIE CHALAUD, 45 ans, adjointe administrative, 1 498 euros par mois, mère de deux enfants de 15 et 10 ans

« Si mes parents ne m'avaient pas soutenue, je pense que je serais à la rue. Pourtant, je me lève tous les matins pour aller travailler. » Veuve depuis 2009, Virginie Chalaud est à la tête d'une famille monoparentale constituée de son ado de fils de 15 ans et d'une fille âgée de 10 ans. Vivant à dix minutes de Compiègne, à Lacroix-Saint-Ouen (Oise), cette maman rejoint

après son travail d'adjointe administrative dans une mairie, son autre petite famille : celle des Gilets jaunes.

« Notre président de la République m'a au moins permis de rencontrer ces gens extraordinaires », lance-t-elle. Il faut dire que depuis la mort de son mari, les amis sont devenus rares... « Cette colère, ce sentiment d'injustice, je l'avais depuis un certain temps. Je voyais bien que, pour un même panier, mes courses me coûtaient de plus en plus cher. Avec ce mouvement, j'ai vu que je n'étais pas la seule à avoir des fins de mois difficiles. C'est la première fois que je manifeste pour une cause », témoigne cette mère seule de 45 ans.

Avec un salaire de 1 498 euros par mois, elle a acheté la maison de ses grands-parents. « J'ai pu récupérer la part de ma mère pour cela, mais j'ai dû prendre un prêt sur vingt-cinq ans qui me revient à 650 euros par mois. C'est une maison de 1965. Il faudrait refaire l'isolation et l'électricité mais je n'en ai pas les moyens », précise Virginie. Les dépenses mensuelles, elle les estime à 500 euros (gazole, nourriture...). « Il n'y a plus de place pour un ciné avec les enfants, les parcs d'attractions qu'ils adorent c'est devenu trop compliqué. Dire non à ses enfants, c'est très frustrant. »

Frustant ? Douloureux même tant cette mère de famille a du mal à terminer ses phrases, submergée par l'émotion. « Cela fait longtemps que je n'ai pas vu de petites étincelles dans leurs yeux. Mon fils n'a pas à me dire : *Ne t'inquiète pas maman, je suis là*. Ce n'est pas son boulot ! C'est pour eux que je me bats même si j'ai souvent l'impression de perdre pied. »

Elle insiste. « Faire des efforts, je n'ai jamais été contre mais qu'on vienne vivre ma vie pendant un mois, invite Virginie. On ne choisit pas ce qu'on mange, on prend ce qu'on peut. Les vacances ? On ne part pas. C'est à la maison que ça se passe. » D'autant que « monsieur imprévu », comme elle l'appelle, connaît bien son adresse. Il prend d'ailleurs, le plus souvent, la forme de sa voiture qui a 240 000 km au compteur. Cette fois, ce sont les freins qu'il faudrait changer.

- Le parisien, « Pouvoir d'achat, le SOS des mères célibataires » **Christine Mateus**

Ainsi ces mobilisations ont remis sur le devant de la scène médiatique les problématiques économiques et sociales des femmes élevant seules leurs enfants. Cela a également été l'occasion de mettre un visage sur ces statistiques des familles monoparentales en France. Le Président de la République et son gouvernement ont beaucoup parlé récemment des revendications des mères célibataires. Mais quelles sont elles ? Le site mères célibataires.fr propose un état des lieux des revendications, ci-suit mots pour mots les réponses des internautes de ce site :

## LES REVENDICATIONS DES MÈRES CÉLIBATAIRES CONCERNANT LES PENSIONS ALIMENTAIRES:

« 120 euros par mois (voire moins) pour élever un enfant ne représente pas réellement la moitié des frais réellement engagés pour lui. Entre le logement, le mobilier, les frais de garde, les vêtements, les frais médicaux, la nourriture, les activités extra-scolaires etc.. Tout cela coûte bien plus aux mamans solos que le double de la PA dont elles sont bénéficiaires.

Nous savons aussi que le calcul des pensions alimentaires obéit à des barèmes. Il est difficile d'exiger des pensions alimentaires qui représenteraient la moitié des frais réellement engagés. Surtout à un parent qui gagne le SMIC ou à peine davantage.

Certains employés bénéficient d'avantages particuliers liés à leur emploi. Par exemple: des jours enfants malades. Un parent qui ne bénéficierait de la garde de ses enfants qu'un week-end sur deux et pendant les vacances scolaires a-t-il vraiment besoin de ces jours? Nous demandons donc à ce que le gouvernement réfléchisse à une solution pour que ce parent puisse transférer cet avantage au parent ayant habituellement la garde.

Pourquoi ne pas imaginer également partager entre les ex-conjoints (au bénéfice de celui qui en a réellement besoin) une partie des autres avantages acquis par le travail? (CE, jours de congés, place en crèche d'entreprise, aide au transport...)? Et que cela soit acté par jugement?

Ainsi, la part financière de la pension alimentaire ne devrait représenter qu'une partie des obligations d'entretiens du parent n'ayant pas la garde habituelle de l'enfant. » exprimait une internaute du site.

« LE DROIT DE VISITE ET D'HÉBERGEMENT NE DEVRAIT PAS ÊTRE UN DROIT MAIS UNE RESPONSABILITÉ. »

« Savez-vous quelle difficulté et quel stress cela est pour un enfant et pour son parent gardien lorsque l'autre parent, sans prévenir, n'honore pas son DVH? Nous proposons que les DVH non honorés donnent lieu à une compensation financière. Cette compensation couvrira intégralement les frais de garde de l'enfant si le parent ayant la garde habituelle de l'enfant doit organiser la garde de l'enfant à la dernière minute. Cela permettrait de couvrir les frais de centre aéré, ou d'assistante maternelle.

Cela aiderait considérablement ce parent qui doit se rendre à son travail, à un entretien d'embauche, à une formation professionnelle ou à un (des) rendez-vous médical(aux)/ à l'hôpital. Une compensation plus faible devra être versée dans les autres cas. » protestait une autre.

## « REVENDICATIONS DES MÈRES CÉLIBATAIRES: UN ENFANT DE 6/10 ANS NE SE GARDE PAS SEUL ! »

Une aide à la garde d'enfants est également réclamée par ces femmes, une aide qui devrait être accordée aux mères célibataires tant que l'enfant ne peut se garder seul. Elles ajoutent par ailleurs « Elle pourra être moins importante que celle accordée aux parents de jeunes enfants qui ne sont pas en âge d'être scolarisés. », cette dernière phrase est intéressante selon moi. En effet, même si elles en sont au stade de la revendication elles devancent les négociations en amorçant immédiatement cette concession.

## « UN EX-CONJOINT VIOLENT N'EST PAS POTENTIELLEMENT UN BON PÈRE. »

Cette revendication des mères célibataires concerne les parents victimes de violences avérées dans le couple parental. Le parent violent devrait être systématiquement mis à l'épreuve avant de bénéficier normalement de ses droits parentaux. De nombreuses mères célibataires hésitent à se séparer d'un conjoint violent. Beaucoup ont peur de devoir laisser leurs enfants sans surveillance chez eux. Et en effet, les politiques sociales concernant les mères célibataires ne se font pour l'heure qu'à travers le prisme économique. Récemment les violences faites aux femmes ont commencé à sortir de leur invisibilité, mais l'ex-conjoint est dans très peu de cas dépossédé de son autorité parentale. Aujourd'hui en France l'autorité parentale est incontestable et difficilement remise en cause.

## « STOP AUX DISCRIMINATIONS ET IDÉES REÇUES SUR LES FEMMES QUI ÉLÈVENT SEULES LEURS ENFANTS. »

« Comme nous le disions récemment sur notre site : « *chaque mère célibataire est parfaitement consciente qu'il y a un stigmate attaché à sa situation. Nous savons que bon nombre de personnes pensent que nous sommes devenues mères célibataires par bêtise ou par la faute de nos actes immoraux. Le seul statut de mère célibataire pour lequel il y a moins de préjugés c'est celui de veuve. Alors que tout le monde peut avoir une grossesse non planifiée, divorcer ou se séparer.* » » déclarait la modératrice de cet espace en ligne.

Ce sont les idées reçues et préjugés dont sont victimes les mères célibataires et qui les pénalisent fortement. Particulièrement quand elles recherchent un logement, un emploi ou une formation. Parfois même, cela pénalise leurs enfants.

« Nous demandons que le Gouvernement fasse de la cause des mamans solos et des a priori rattachés à leur situation une grande cause nationale. Cela permettrait d'en finir avec les préjugés dévastateurs. C'est une revendication des mères célibataires facile à mettre en place et que nous pensons indispensable. » Cette dernière revendication ne concerne donc plus des besoins ou difficultés matérielles, mais bien le préjudice moral que subissent ces femmes, une représentation sociale qui possède un poids tel qu'il influe directement sur leurs démarches quotidiennes.

# Conclusion

Aux prémisses de ce travail de recherche nous nous demandions pourquoi la pauvreté et la précarité persistaient au sein de ce groupe social et quelles étaient les réponses que ce groupe apportait. A ce stade nous ne pouvons évidemment pas répondre de manière affirmative et exhaustive.

Toutefois certaines pistes de réflexion se sont dégagées, nous avons pu nous rendre compte de toutes les difficultés que rencontraient ces femmes et qui s'imbriquaient les unes dans les autres. Ces femmes souffrent parfois d'isolement, bénéficient d'emplois peu valorisants, mal payés, précaires. La présence du second parent est rarement suffisante, bien souvent le poids financier et organisationnel pèsent exclusivement sur les mères ; les contraints qui font des choix qui se terminent bien souvent au détriment de leur emploi.

Les aides des politiques publiques ne touchent pas tous les champs de leur quotidien, concernent bien souvent que le travail ou le chômage. Très peu d'aides à la garde des enfants sont mises en place, ni de soutien psychologique à la suite de la rupture d'union.

L'endettement suite à la rupture d'union est très fréquent, les pensions alimentaires bien souvent non payées.

S'ajoute à cela un discours de la société sur ces femmes encore très culpabilisant, avec une peur sociale quant à l'avenir des enfants, une remise en question de leur possible réussite scolaire est très récurrente.

Ces problématiques ont abouties à des colères toujours plus grandissantes, notamment concernant le pouvoir d'achat et le manque d'obligation envers le père de remplir son devoir parental. C'est ainsi que ces femmes ont décidé de ne pas se reposer sur les politiques publiques et ont mis en place, depuis toujours, des formes d'entraide, de solidarité et de résistance. Ces colères ont abouties à leur présence massive au sein du mouvement des gilets jaunes. Ce groupe social est bien entendu objet de sa situation de précarité mais également acteur. Ces femmes sont des acteurs sociaux qui créent du lien social, de la solidarité organique et qui mènent un combat.

# Bibliographie

Eric Pierre, cours magistral (2019-2020) : Histoire des politiques sociales, Charité, *philanthropie et assistance : la gestion de la pauvreté de la Révolution à la Grande Guerre*. Université d'Angers.

Wreneski (1987), *Rapport du conseil économique et social*

Beguinet S. Représentation social du risque de précarité chez les étudiants  
Dans Communication & Organisation 2013/1 (n° 43), pages 227 à 252

Fleury-Vilatte B. et Walter J., (2002) *l'engagement des chercheurs, question de communication* (pp.105-115)

Bronislaw G, (1987) *la potence ou la pitié : L'Europe et les pauvres du moyen-âge à nos jours*,

Malthus Thomas (1805) *Essai sur le principe de la population*

Segalen, M., Martial, A. (2013). *Sociologie de la famille*. Paris: Armand Colin.  
doi:10.3917/arco.segal.2013.01.

Engels, Marx *Manifeste du parti communiste*

Allard R. Bouquet B. Chauvière M. Ribes B. et Sassier M . (dir.), (2000 ) *Les implicites de la politique familiale*, Dunod,

Donzelot J., Rioux J.P. ( 1985) *L'invention du social Essai sur le déclin des passions politiques Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. pp. 198-199

Pitrou A., (1984) *Les politiques familiales, approches sociologiques*, Alternative sociale, SYROS

Insee, Enquête Famille et logement 2011

Martin-Papineau N., ((1968-1988) *Les familles monoparentales émergence, construction, captation d'un problème dans le champ politique français*.

M Huet et N Schmitz (1984 ) *l'évolution des emplois*, Données sociales, Paris, Insee, pp34-35

# Sitographie

<https://www.ipsos.com/fr-fr/enquete-sur-les-mamans-solos>, « Enquête sur les «mamans solos» » ; IPSOS 15 octobre 2012

<https://www.leparisien.fr/societe/pouvoir-d-achat-le-sos-des-meres-celibataires-18-12-2018-7971291.php> Christine Mateus Pouvoir d'achat : le SOS des mères célibataires, Le Parisien, 2018, modifié 2020

<https://www.mere-celibataire.fr/2019/02/14/les-revendications-des-meres-celibataires/> Les revendications des mères célibataires, Mere-celibataire.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=8tfNkjth8VQ&t=3s> Marseille : immersion dans les quartiers Nords confinés, Brut,

# Annexes

TABLEAU 4.—RÉPARTITION PAR ÂGE DES PARENTS D'ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS SELON LE SEXE ET LA SITUATION FAMILIALE (EN %)

	Femmes		Hommes	
	Seules	En couple	Seuls	En couple
18-24 ans	3	2	1	1
25-29 ans	8	10	2	6
30-39 ans	32	39	17	35
40-49 ans	41	37	47	39
50-64 ans	15	11	31	18
65 ans ou plus	1	1	2	1
Ensemble	100	100	100	100
Âge médian	41 ans	39 ans	46 ans	42 ans

*Champ* : familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans (définition restrictive).

*Source* : Insee-Ined, enquête EHF 1999.

TABLEAU 15.—STATUT D'ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DES PARENTS SELON L'ÂGE ET LA SITUATION FAMILIALE (EN %)

Statut d'activité	Mères						Pères	
	Moins de 35 ans		35 ans ou plus		Ensemble		Ensemble	
	En couple	Seules	En couple	Seules	En couple	Seules	En couple	Seuls
Actifs occupés	58	49	65	69	63	64	86	76
À la recherche d'un emploi	16	32	9	17	11	21	6	10
Autres sans emploi	22	15	21	9	21	10	4	9
Non-réponse	4	4	5	5	5	5	4	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Type d'emploi occupé (champ = personnes occupant un emploi)								
Durée du travail								
	Temps plein	60	61	62	74	61	72	96
	Temps partiel	39	37	37	25	38	27	3
	Non-réponse	1	2	1	1	1	1	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Type de contrat ou d'emploi								
	Indépendants	5	3	9	5	8	5	12
	Salariés, dont							
	— CDD et autres <sup>(1)</sup>	11	16	6	7	7	9	5
	Contrats-aidés	2	8	2	3	2	4	0
	— En CDI ou fonction publique	78	68	76	78	77	76	76
	Non-réponse	4	5	7	7	6	6	7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

<sup>(1)</sup> Les autres cas sont les intérimaires, stagiaires ou apprentis.

*Champ* : familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans (définition restrictive pour les familles monoparentales).

*Source* : Insee-Ined, enquête EHF 1999.

TABLEAU 14.—NIVEAU DE DIPLÔME DES PARENTS SELON LEUR ÂGE ET LEUR SITUATION FAMILIALE (EN %)

	Mères						Pères	
	Moins de 35 ans		35 ans ou plus		Ensemble		Ensemble	
	En couple	Seules	En couple	Seules	En couple	Seules	En couple	Seuls
Aucun diplôme	15	26	14	15	14	18	13	14
Diplôme inférieur au bac	41	44	47	46	45	45	50	56
Bac ou plus	41	26	35	33	37	32	33	27
Non-réponse	3	4	4	6	4	5	4	3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

*Champ* : parents vivant avec au moins un enfant de moins de 25 ans (définition restrictive pour les familles monoparentales).

*Source* : Insee-Ined, enquête EHF 1999.



*Corinne Dourguia et ses filles, à Tourcoing (Nord)./LP/Sarah Alcalay*



*Chevrières (Oise), le 10 décembre. Avec d'autres Gilets jaunes, Virginie Chalaud occupe un rond-point à proximité d'un péage de l'autoroute A1./LP/Olivier Corsan*

**Questionnaire 1 Virginie**







## Enquête organisation des mères célibataires

Quelle est votre profession ? \*

Medecin

Depuis combien de temps êtes vous célibataire ? \*

8 ans

Quel âge avait votre enfant au moment de la rupture d'union? \*

3 ans

Quel âge aviez vous au moment de la rupture d'union ? \*

38

Le père a-t-il la garde ? \*

- Garde alternée sous décision d'un juge
- Garde alternée décidée entre vous
- De temps en temps quand il y a besoin
- Pas de garde

Avez-vous demandé un pension alimentaire ? \*

- OUI  
 NON

La paye-t-il ?

- OUI  
 OUI mais pas régulier  
 Quelques achats pour l'enfant de temps à autre  
 NON

Sur une échelle de 1 à 5 comment évalueriez-vous les difficultés financières rencontrées suite à la séparation ? \*

1 2 3 4 5

Aucune, ma situation est stable  Catastrophique, je ne boucle plus les fins de mois

Sur une échelle de 1 à 5 comment évalueriez-vous les difficultés organisationnelles (garde de l'enfant, trajets scolaires etc..) rencontrées suite à la séparation ? \*

1 2 3 4 5

Pas de problème, on s'organise      Très compliqué

Sur une échelle de 1 à 5 comment évaluez-vous l'image qu'ont les français des "mamans solos" ? \*

1 2 3 4 5

Très mauvaise      Très bonne

Sur une échelle de 1 à 5 comment évaluez-vous la préoccupation des pouvoirs publics quant à la situation des mères célibataires ? \*

1 2 3 4 5

Ils n'ont pas l'air de s'en soucier du tout      C'est un véritable enjeu aujourd'hui

Le confinement a-t-il créé des difficultés supplémentaires quant à la garde de votre enfant ? Si oui expliquez en quelques mots ces difficultés. \*

Enfant seul à la maison

Comment avez-vous géré la poursuite scolaire pendant le confinement ? \*

Autonomie de l'enfant

Sur une échelle de 1 à 5 évaluez l'implication du père pendant le confinement \*

1 2 3 4 5

absence totale      Très impliqué

Participez-vous à du covoiturage pour les trajets d'école avec les autres parents ? \*

- OUI  
 NON

Participez-vous à du covoiturage pour les trajets des activités périscolaires ? \*

- OUI  
 NON

Avez vous déjà gardé l'enfant d'une autre mère célibataire pour aider ? \*

- OUI  
 NON

Connaissez-vous dans votre environnement proche d'autres mères célibataires ? \*

- OUI  
 NON

Décrivez en quelques mots une expérience d'organisation commune, partagée avec d'autres mamans, célibataires ou non. \*

Garde des enfants pour départ en week-end des parents

Quel est votre mode de garde au quotidien ? \*

- L'enfant reste seul en attendant que je rentre  
 Je le laisse à la famille proche, père, grands parents ou autre  
 Babysitter  
 Assistante maternelle  
 Crèche  
 Etude après l'école  
 Garderie

Question facultative: un mot pour résumer votre situation de maman solo ?

Compliqué

## Questionnaire 2 Sandrine

18/06/2020

Enquête organisation des mères célibataires

### Enquête organisation des mères célibataires

Quelle est votre profession ? \*

Comptable

Depuis combien de temps êtes vous célibataire ? \*

5 ans

Quel âge avait votre enfant au moment de la rupture d'union? \*

Naissance

Quel âge aviez vous au moment de la rupture d'union ? \*

34

Le père a-t-il la garde ? \*

- Garde alternée sous décision d'un juge
- Garde alternée décidée entre vous
- De temps en temps quand il y a besoin
- Pas de garde

Avez-vous demandé un pension alimentaire ? \*

- OUI  
 NON

La paye-t-il ?

- OUI  
 OUI mais pas régulier  
 Quelques achats pour l'enfant de temps à autre  
 NON

Sur une échelle de 1 à 5 comment évalueriez-vous les difficultés financières rencontrées suite à la séparation ? \*

1 2 3 4 5

Aucune, ma situation est stable      Catastrophique, je ne boucle plus les fins de mois

Sur une échelle de 1 à 5 comment évalueriez-vous les difficultés organisationnelles (garde de l'enfant, trajets scolaires etc..) rencontrées suite à la séparation ? \*

1 2 3 4 5

Pas de problème, on s'organise      Très compliqué

Participez-vous à du covoiturage pour les trajets d'école avec les autres parents ? \*

- OUI  
 NON

Participez-vous à du covoiturage pour les trajets des activités périscolaires ? \*

- OUI  
 NON

Avez vous déjà gardé l'enfant d'une autre mère célibataire pour aider ? \*

- OUI  
 NON

Connaissez-vous dans votre environnement proche d'autres mères célibataires ? \*

- OUI  
 NON

Décrivez en quelques mots une expérience d'organisation commune, partagée avec d'autres mamans, célibataires ou non. \*

Garder enfant d'une autre maman afin qu'elle puisse s'accorder du temps, et elle a fait la même chose pour moi.

Sur une échelle de 1 à 5 comment évaluez-vous l'image qu'ont les français des "mamans solos" ? \*

1 2 3 4 5

Très mauvaise      Très bonne

Sur une échelle de 1 à 5 comment évaluez-vous la préoccupation des pouvoirs publics quant à la situation des mères célibataires ? \*

1 2 3 4 5

Ils n'ont pas l'air de s'en soucier du tout      C'est un véritable enjeu aujourd'hui

Le confinement a-t-il créé des difficultés supplémentaires quant à la garde de votre enfant ? Si oui expliquez en quelques mots ces difficultés. \*

Oui, chômage partiel, télétravail plus s'occuper de la petite et de ses devoirs

Comment avez-vous géré la poursuite scolaire pendant le confinement ? \*

Seule, mais enfant autonome

Sur une échelle de 1 à 5 évaluez l'implication du père pendant le confinement \*

1 2 3 4 5

absence totale      Très impliqué

Quel est votre mode de garde au quotidien ? \*

- L'enfant reste seul en attendant que je rentre  
 Je le laisse à la famille proche, père, grands parents ou autre  
 Babysitter  
 Assistante maternelle  
 Crèche  
 Etude après l'école  
 Garderie

Question facultative: un mot pour résumer votre situation de maman solo ?

Pas facile!

